

2026

Janvier – Février - Mars



Rivière de Claire

BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

BILLET D'HUMEUR DE...

Laurent SEPULCHRE DE CONDE Maire de St Joseph

Merci pour votre soutien et votre confiance.

L'ensemble du conseil municipal est là pour vous écouter, partager et vous servir.

Tous les élus seront engagés dans les commissions.

Les trois adjoints Gaëlle François (en charge des travaux et de la bibliothèque), Bérengère Simon (en charge des enfants et des jeunes et du CCAS) et Gaëtan Jaouen (en charge de la communication et de la vie associative) piloteront les commissions.

Je souhaite vivement que notre engagement soutienne la qualité de vie et la bonne entente au cœur de la commune.

Je n'oublie pas toute l'équipe qui chaque jour - à l'école, à la mairie et à l'entretien - œuvre à vous servir avec bonne humeur et enthousiasme.

Pour ma part, je mettrai toute mon énergie pour défendre les intérêts de Saint-Joseph auprès des instances tout en respectant la règle démocratique.

Soyez assurés de ma très grande reconnaissance et à bientôt.

Merci

L'ensemble du conseil municipal remercie **La Pépinière d'Olivier** pour le don d'une dizaine d'arbres à la commune qui ont été plantés **Impasse des Pommiers**.



Zoom sur ...

La nouvelle équipe

En mars 2026, les élections municipales ont eu lieu en France. Comme dans de nombreuses communes, une seule liste était candidate et a donc été élu le 15 mars.

La nouvelle équipe communale se compose de 5 conseillers sortants, 10 conseillers nouvellement élus et 2 suppléants.

Afin de bien connaître et identifier les personnes composant le conseil, voici les photos et une courte description de chaque conseiller.



Laurent Sepulchre de Condé :

- Maire
- 73 ans, marié, 4 enfants, retraité.



Gaëlle Francois :

- 1^{ère} adjointe
- 59 ans, mère au foyer.



Gaëtan Jaouen :

- 2^{ème} adjoint
- 41 ans, marié, 2 enfants, responsable technique.



Bérengère Simon :

- 3^{ème} adjoint
- 41 ans, en couple, 2 enfants, cadre de santé en psychiatrie.



Stéphane Guérin :

- Conseiller
- 59 ans, pacsé, 2 enfants, retraité.



Delphine Rotrou :

- Conseillère
- 43 ans, éducatrice spécialisée, protection de l'enfance.



Franck-Edouard Ligny :

- Conseiller
- 54 ans, marié, 1 enfant, technicien Orano.



Patricia Jeanne :

- Conseillère
- 62 ans, mariée, 2 enfants, praticienne en hypnose.



Damien Belloc :

- Conseiller
- 40 ans, marié, 2 enfants, agent de maîtrise.



Maryline Guérin :

- Conseillère
- 53 ans, 2 enfants, cheffe d'équipe en école primaire.



Stéphane Marie :

- Conseiller
- 68 ans, retraité.



Morgane Amiot :

- Conseillère
- 38 ans, mariée, 2 enfants, enseignante.



Jérôme Pottier :

- Conseiller
- 40 ans, marié, 2 enfants, docker.



Céline Marie :

- Conseillère
- 47 ans, agent de soin.



Bertrand Legoupil :

- Conseiller
- 55 ans, marié, 1 enfant, technicien Orano.

Audrey Loir-Benamar :

- Suppléante
- 26 ans, responsable RH.

Guillaume Dufort :

- Suppléant
- 37 ans, marié, 4 enfants, dessinateur industriel.

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mmes. LEFEVRE Sylvie, LETERRIER Sophie Adjoints ;

MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, Serge CLOT, Roland PINCHON, Mmes Nathalie MERMET-BIJON, Delphine ROTROU, SIMON Bérangère, BRUNEAU de la SALLE Mireille conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT REPRESENTE

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe.

ABSENT EXCUSE

M. LIGNY Franck-Edouard.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux au conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026-01 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Vu le décret N°88-145 du 15 février 1988 modifié pris par l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est parfois nécessaire, pour faire face à des accroissements temporaires d'activité, de recruter des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 correspondant aux grades suivants :

- Adjoint d'animation,
- Adjoint technique territorial.

Le Maire propose au conseil municipal,

De créer des emplois non permanents d'adjoint d'animation et d'adjoint technique territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et de l'autoriser pour la durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026 à recruter dans les conditions prévues à l'article 3, 1] de la loi de 1984, dès lors que le besoin se fait ressentir, des agents non titulaires afin d'assurer la nécessaire continuité du service public ;

- De décider que les agents non titulaires nommés à ces emplois seront rémunérés par référence à l'échelle indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique territorial ;

L'autorisation donnée au Maire vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement dans la limite d'une durée maximale de douze mois, renouvellement compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'adopter les dispositions exposées ci-dessus en cas de besoin de recrutement pour un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

DCM 2026-02 CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC FAMILLES RURALES : CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement du centre de loisirs pour la période du 6 au 24 juillet 2026 pour un coût de 13 367.64 € et un reste à charge pour la commune de 3 800,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec Familles Rurales.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DEVIS :

DCM 2026-03 : DEVIS ABATTAGE ARBRES STADE

Monsieur Le Maire informe le conseil que les cyprès du stade ont beaucoup soufferts suite aux différentes tempêtes. Il conviendrait de couper la haie face aux tribunes. La commission de travaux se réunira pour valider ou pas cette décision.

Monsieur le Maire présente 2 devis de l'entreprise DEBAYEUX.

Le premier devis comprend l'abattage et l'évacuation des cyprès pour un coût de 1 540.00 € H.T soit 1 848.00 € T.T.C.

Le deuxième devis comprend l'abattage et l'évacuation des cyprès et des feuillues ainsi que le démontage du filet pour un montant de 2 275 .00€ H.T soit 2 730 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise DEBAYEUX pour un montant de 2 275.00€ H.T soit 2 730.00 € T.T.C sous réserve de la validation de la commission de travaux.

DCM 2026-04 : DEVIS TONTE STADE LOTISSEMENT

L'ESAT de Valognes propose un devis pour l'année 2026 pour l'entretien du stade, du lotissement. Le tarif est de 48.51 € H.T. par passage pour l'entretien du terrain du lotissement Giroton, 284.63 € H.T. pour la tonte du stade, 120.62 € H.T. pour le débroussaillage du stade et 418.18. € H.T pour le nettoyage des bordures. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la reconduction de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE SON ACCORD à la reconduction desdits entretiens à l'ESAT de Valognes, aux conditions précitées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à en passer commande ;

DISCUSSIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire précise que le vote du budget aura lieu avant les élections.

Concernant le fonctionnement, Monsieur le maire proposera de reconduire les chiffres de l'année 2025 en tenant compte de l'inflation et d'une marge de sécurité.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire proposera environ 500 000 € pour la construction de LA MAM / bibliothèque soit environ 85 % du coût total. Monsieur le Maire informe que les appels d'offres ont été clôturés avec 58 propositions. Le cabinet BOISROUX va analyser les offres sous un délai de 2 à 3 semaines.

Monsieur le Maire proposera 20 000 € pour le pont de la RN13, 20 000 € pour les travaux de mairie/église, 8 000 € pour la viabilisation de terrains, 30 000 € pour l'éclairage du stade et 10 000 € pour l'achat d'une tondeuse.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe le conseil que diverses demandes d'urbanisme ont été demandées : 6 certificats d'urbanisme, 1 permis de construire pour agrandissement.

Monsieur le Maire informe que la restitution de la voirie par la société POSEIDON est en cours chez le notaire.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu en mairie le « collectif des riverains du lotissement Giroton et de la Rue Ludet » pour la remise d'une pétition contre la vente du terrain cadastré 709 Chasse Giroton. Les riverains de ce collectif ont proposé de construire la MAM/ Bibliothèque à la place de la bibliothèque actuelle. Monsieur le Maire leur a précisé que l'endroit n'était pas adapté. Les riverains ont proposé la construction de la MAM / bibliothèque à la place du City Park. Monsieur Le Maire a précisé qu'il s'agissait d'un lieu réservé aux enfants qu'il convenait de préserver. Monsieur Le Maire estime que les éléments présentés n'apportent pas d'éléments nouveaux qui ne puissent remettre en cause la décision prise par Le conseil Municipal. Monsieur le Maire assure que tout sera fait pour qu'il y ait le moins d'impact possible et que les trottoirs soient réalisés.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu 6 naissances sur la commune en 2025.

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu chez MASTELOTTO pour demander aux salariés de réduire leur vitesse en voiture et pour discuter des difficultés d'acheminement de la fibre.

Monsieur le Maire informe que des fuites d'eau persistent sur le clocher de l'église. Mme Bérangère SIMON demande si un recours est possible car plusieurs factures ont été réglées pour ce problème. Monsieur le Maire précise que l'entreprise a une obligation de moyens et non de résultats.

Monsieur le Maire informe que le programmeur pour mettre l'éclairage du clocher de l'église en service est HS.

Monsieur Le Maire informe qu'une panne de chauffage à la cantine et dans les classes de CE/CM a eu lieu à la rentrée des vacances de Noël. Le technicien est intervenu 2 fois.

Monsieur le Maire informe qu'avant les vacances de Noël, un conflit a eu lieu au groupe scolaire avec menace sur la directrice. Cette dernière a déposé une plainte en gendarmerie. Quelques conflits de

voisinage ont également eu lieu. Monsieur le Maire informe que le recensement de la population a commencé depuis le 15 janvier.

Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS avait prévu avant la tempête GORETTI un enfouissement des réseaux Route de la Brique et Bellefontaine courant le 2ème semestre 2026. Monsieur le Maire espère que les travaux réalisés après le passage de la tempête ne compromettent pas le projet d'enfouissement des lignes.

Monsieur le Maire informe que les contrôles électriques sur les bâtiments communaux ont été effectués par l'entreprise SOCOTEC. Il y a quelques petits travaux à effectuer.

Monsieur Le Maire a assisté à 2 réunions de travail sur la petite enfance.

Monsieur le Maire tient à remercier les pompiers et ENEDIS pour leur investissement lors de la tempête GORETTI. Des foyers ont été privés d'électricité pendant 6 jours. Au niveau des dégâts de la commune, des tuiles s'étaient envolées à la bibliothèque. Les pompiers sont intervenus et ont remis les tuiles (prises chez Couverture Eustache) en place. Un arbre est tombé sur la dépendance de l'ancien presbytère causant des dégâts de couverture. Un abri de jardin est tombé sur des monuments du cimetière. Des ardoises de la mairie et le solin de la cheminée ont été abîmés. Monsieur le Maire a fait le tour de la commune dès 6h00 le matin du vendredi pour évaluer les dégâts et appeler les pompiers pour intervention. Monsieur le Maire remercie les 2 habitants de la commune qui sont venus avec gentillesse aider à dégager les arbres. Un état des lieux très tôt est important pour organiser le déblaiement.

Monsieur le Maire précise qu'il fera un point avec la future équipe municipale pour une organisation efficace lors d'éventuelles prochaines conditions climatiques le nécessitant.

Monsieur Le Maire informe que des personnes malveillantes ont arnaqué plusieurs habitants lors de cette tempête. Monsieur le Maire précise que les pompiers sont habilités à bâcher les toitures des maisons d'habitations endommagées et interviennent rapidement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MOUCHEL Hervé pour la coupe des arbres communaux tombés. Monsieur le Maire remercie Serge CLOT pour son aide apportée lors de travaux sur la commune.

Madame Bérangère SIMON signale que les buts du stade seraient défaillants. Monsieur le Maire appellera le président du club de football pour se renseigner.

Monsieur Le Maire informe qu'un foodtruck sera présent dès fin janvier sur la commune le samedi midi et soir.

Madame Delphine ROTROU demande : Madame Langlois a l'habitude d'entretenir un petit bout d'espace vert appartenant à la commune à côté de chez elle. Monsieur le Maire précise que la commune s'en chargera si elle souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : Lundi 23 février 2026 à 18h30

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mmes LETERRIER Sophie, LEFEVRE Sylvie adjoints ;

MM CLOT Serge, GUERIN Stéphane, Mmes BRUNEAU de la SALLE Mireille, MERMET-BIJON Nathalie, SIMON Bérangère, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES :

M. LIGNY Franck donne pouvoir à M. GUERIN Stéphane

Mme ROTROU Delphine donne pouvoir à M. SEPULCHRE de CONDE Laurent,

M. PINCHON Roland donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie.

ABSENTS EXCUSES

M. AMBROIS Christophe,

M. PAIN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2026 : approuvé à l'unanimité

**DCM 2026-05 : CONSTRUCTION D'UNE MAM ET D'UNE BIBLIOTHEQUE : ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

Monsieur SEPULCHRE de CONDE rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour le marché de construction de la MAM et de la bibliothèque a été lancée le 4 décembre 2025.

La date de remise des offres était fixée au 15 janvier 2026 à 15h00. 45 entreprises ont déposé des offres sur les 11 lots prévus au marché.

Le cabinet Boisroux, chargé de l'analyse des offres, a établi un rapport d'analyse d'offres avec un classement suivant établi d'après le prix des prestations (60 %), la valeur technique (30 %) et le délai d'exécution (10 %).

Après présentation de ce rapport d'analyse, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Nom des entreprises retenues	Montant HT du Marché
Lot 1 – Voirie et réseaux divers	PHILIPPE TP	60 587.00 €
Lot 2 – Gros œuvre	Construction GODEFROY MOUROCQ	111 684.20 €
Lot 3 – Charpente Bardage Bois	SARL MENUISERIE DALMONT	79 465.82 €
Lot 4 – Couverture	Sas Couverture JL LEPROVOST ET FILS	34 686.00 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures	AMC Folliot	41 359.06 €
Lot 6 – Plâtrerie Faux plafond	SARL Gautier	54 179.40 €
Lot 7 – Menuiseries intérieures	AMC Folliot	30 797 .82 €
Lot 8 - Peinture	GUY LEFEVRE	8 315.42 €
Lot 9 – Sols souples	DESVAGES REVETEMENTS	12 300.00 €
Lot 10 – Plomberie Chauffage Ventilation	Lemonnier Bâtiment	73 125.35 €
Lot 11 - Electricité	Lemonnier Bâtiment	25 321.68 €
TOTAL		<u>531 821.75€</u>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le marché afférent pour les lots 1-2-3-4-5-7-8-9-10-11.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de retenir la proposition de Monsieur Le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises précitées, pour un montant total de 531 821.75 € HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026 ;

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal, au compte 231 de l'opération n°54.

DCM 2026-06 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE BIBLIOTHEQUE

Depuis sa création, en 2017, le réseau de lecture publique lire@coeur s'adapte aux nouveaux usages et attentes des publics en matière d'offres de service. Le comité de pilotage a donc re-questionné le règlement intérieur du réseau et décidé les modifications suivantes :

- **Gratuité pour le renouvellement des cartes perdues par les usagers** : Les équipes des bibliothèques constatent, au quotidien, que les pertes de cartes sont rarissimes et que les récidives sont exceptionnelles.

Gratuité pour les – de 26 ans : Les jeunes restent un public difficile à capter si bien que le comité de pilotage décide d'appliquer la gratuité pour les – de 26 ans.

- **Suppression des amendes pour les documents rendus en retard**. Cette mesure instaurerait une amende de 5 € pour un retard supérieur à 45 jours et 10€ pour un retard supérieur à 60 jours. Un retour d'expériences met en évidence des difficultés à récupérer les documents car les usagers n'osent plus les rendre par peur de l'amende ou d'une sanction morale. D'autre part, cela peut les inciter à ne plus franchir la porte des bibliothèques.

- **Navettes documentaires** :

Augmentation de leurs fréquences : Ce service, très apprécié par les usagers, a pris beaucoup d'ampleur au fil des années, et face au volume important de documents transitant par les navettes (réservations et restitution de documents), il est décidé d'en augmenter leur fréquence : 4 navettes mensuelles au lieu de 2.

- Autorisation des réservations et restitutions aux groupes : Afin d'offrir les mêmes services aux personnes et aux groupes, il est décidé d'élargir ce service aux groupes (enseignants, professionnels de la petite enfance...) et de limiter leur nombre à 15 documents par carte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la gratuité pour le renouvellement des cartes perdues par les lecteurs du réseau de lecture du cœur du Cotentin,

VALIDE la gratuité pour les moins de 26 ans

VALIDE la suppression des amendes pour les documents rendus en retard,

VALIDE l'élargissement de l'accès aux navettes documentaires pour les groupes.

DCM 2026-07 : AUTORISATION ELIMINATION LIVRES BIBLIOTHEQUE

Madame Nathalie Mermet, conseillère et responsable du réseau bibliothèque de la commune, indique qu'une décision municipale est nécessaire afin d'effectuer une opération de « désherbage » au sein de la bibliothèque et de désigner la personne chargée de ce travail.

Le « désherbage » consiste à trier et à éliminer les ouvrages abîmés, défraîchis ou périmés afin de permettre une meilleure connaissance du fonds de la bibliothèque.

Les ouvrages éliminés en raison de leur mauvais état seront détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Cette tâche est confiée à Madame Nathalie MERMET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Madame Nathalie MERMET à entreprendre cette opération de désherbage.

DEVIS :

DCM 2026-08 : ETUDE ENSOLEILLEMENT DEVIS ARCADE

Concernant les 2 parcelles qui vont être mises en vente Chasse Giroit, Monsieur Le Maire, informe qu'un devis a été établi par l'entreprise ARCADE pour une modélisation en 3D de l'emprise constructible de 2 logements avec simulation d'ombres portées aux différentes périodes de l'année.

Le devis s'élève à 680 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise ARCADE pour un montant 680 € H.T. soit 816.00 T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise ARCADE

DCM 2026-09 : FILET STADE

Monsieur Le Maire informe que les filets qui entourent le stade sont détériorés depuis la tempête GORETTI. (chute de cyprès) Un devis a été établi afin de les remplacer.

L'entreprise TSE propose un devis à 9 315.60 € H.T. pour la fourniture de filets sur une longueur d'environ 150 ml., le démontage des anciens filets avec nacelle, la pose de nouveaux filets, le changement des poteaux (6 ml), la fourniture et pose des grillages (37ml).

Par ailleurs, l'entreprise TSE a établi un devis pour régénérer le terrain qui s'élève à 4 176 € H.T, l'ensemble du conseil s'accorde à reporter ces travaux de régénération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SAS TSE pour un montant 9 315.60 € H.T. soit 11 178.72 € T.T.TC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise SAS TSE.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe que le recensement a été réalisé du 15 janvier au 15 février 2026. En 2020, la population était de 831 habitants. En 2026, elle est de 870 habitants (en sachant que 5 habitations ont été reprises par l'état au Pont à la Vieille). En 2020, il y avait 340 logements et en 2025 il y a 350 logements. C'est une bonne nouvelle pour la dotation de l'état précise Monsieur le Maire mais cette évolution ne sera prise en compte par la DGF qu'en 2027.

Monsieur le Maire informe que SOCOTEC a réalisé le contrôle des équipements sportifs. Sur le City Park il y a quelques éléments à revoir (serrage de vis...). Pour le stade, un but n'a pu être vérifié car celui-ci était démonté.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion plénière a eu lieu. 2PLUI ont été validés mais celui du Cœur Cotentin devrait être validé pour juin 2026.

Monsieur le Maire informe que comme tous les ans, FDGDON demande un choix d'entreprise pour la destruction de nids de frelons asiatiques : comme les années précédentes le choix s'est porté sur M. Coquiére.

Monsieur Le Maire informe que le ballon d'eau chaude du stade est hors service. Un devis a été établi par THERMICLIM qui s'élève à 10 000 €. Le conseil étudiera d'autres solutions pour la réparation de cette panne.

Monsieur le Maire souligne que plusieurs habitants ont remercié le Conseil Municipal pour les colis de Noël distribués en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : lundi 2 mars 2026 à 18h30

SEANCE DU 02 MARS 2026

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mme, LETERRIER Sophie Adjoints ;

MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard, Roland PINCHON, Mmes Nathalie MERMET-BIJON, SIMON Bérangère, ROTROU Delphine, BRUNEAUX de la Salle Mireille conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES

M. CLOT Serge donne pouvoir à M. Laurent SEPULCHRE De Condé

ABSENTS EXCUSES

Mme LEFEVRE Sylvie

M. PAIN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire rend hommage à René Hüe, agent communal en retraite décédé récemment. M. Le Maire souligne que M. Hüe était un agent communal très impliqué pour sa commune et a toujours effectué ses tâches d'agent communal avec cœur et humilité.

Le conseil municipal observe une minute de silence pour saluer sa mémoire.

Monsieur Le Maire demande l'accord du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention pour la construction de la MAM /Bibliothèque. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 23 février 2026 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026- 10 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Joseph ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant les éléments susvisés ;

Présentation générale du Compte Financier 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	517 845.26 €	328 150.01 €	845 995.27 €
Dépenses	388 091.47 €	134 264.53 €	522 356.00 €
Résultat de l'exercice	129 753.49€	193 885.48 €	323 638.97€
Résultat antérieur reporté	196 061.68 €	-162 277.28 €	33 784.40 €
Résultat de clôture	325 815.47€	31 608.20 €	357 423.67 €
Restes à réaliser dépenses		56 534.04 €	
Restes à réaliser recettes		334 533.00 €	
Différence entre restes à réaliser		277 998 .96 €	
Résultat cumulé	325 815.47 €	309 607.16 €	635 422.63 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Joseph Ce compte Financier Unique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2026-11 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le deux mars 2026, réuni sous la présidence de Jean-Marie MOUCHEL

Après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique (CFU) présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT

Poste Comptable 050050 - SGC VALOGNES

Budget Collectivité 22400 - SAINT JOSEPH -

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-162 277,28 €		193 885,48 €	56 534,04 € 334 533,00 €	277 998,96 €	0,00 €	309 607,16 €
FONCT	363 583,42 €	167 521,74 €	129 753,79 €			0,00 €	325 815,47 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						325 815,47 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						325 815,47 €
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	31 608,20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		325 815.47 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		325 815.47 €
Total affecté au c/ 1068 :		0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		325 815.47 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

325 815.47 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

0 € au compte 1068 – Affectation du résultat

DCM 2026-12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que les bases d'imposition sont fixées par l'état et évoluent régulièrement. Les taux d'imposition sont fixés par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de maintenir, en 2026, les mêmes taux d'imposition que 2025 à savoir :

Foncier bâti = 34,00 %

Foncier non bâti = 23,52 %

Taxe habitation : 8.66 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 2026-13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	792 212.47 €		792 212.47 €
Charges de personnel	296 995.63 €	Atténuation de charges	5 000.00 €
Atténuation de produits	215 500.00 €	Produits des services	16 890.00 €
Autres charges de gestion	5 000.00 €	Impôts et taxes	309 545.00€
Charges financières	48 989.00 €	Dotations et subventions	109 800.00 €
Virement à la section investissement	2 000.00 €	Autres produits gestion	19 870.00 €
Charges exceptionnelles	209 110.84 €	Reprise sur provisions	5 289.00 €
Opération d'ordre	100.00 €	Produits financiers	3.00 €
	14 517,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	325 815 .47€
Section d'investissement	DEPENSES		RECETTES
Emprunts et dettes	753 773.56 €		753 773.56 €
Immobilisation incorporelle	16 700.00 €	Dotations	4 300.00 €
Immobilisation corporelle	7 283.00 €	Subvention investissement	5 000.00 €
Immobilisation en cours	93 000,00 €	Emprunts	100 700.00 €
Reste à réaliser 2025	500 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement	209 110.84 €
Opération sous mandats	56 534.04 €	Restes à réaliser 2025	334 533,00 €
Opérations Patrimoniales	32 815.00 €	Amortissement	14 517.00 €
	47 441.52€	Résultat reporté	31 608.20 €
		Opérations sous mandats	6 563.00 €
		Opérations Patrimoniales	47 441.52 €
TOTAL	1 545 986.03 €	TOTAL	1 545 986.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le budget de la Commune de Saint-Joseph pour l'exercice 2026.

DCM 2026-14 : AUTORISATION DE SIGNATURE : SUBVENTION FONDS DE CONCOURS DETR ET TOUT AUTRE SUBVENTION – MAM BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'une bibliothèque, une demande de subvention à l'état Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), une demande de subvention à la communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) « fond de concours », une demande de subvention Fonds d'Investissement Rural (FIR) et une demande de subvention Caisse des Allocations familiales (CAF) sont nécessaires.

Une délibération en 2024 avait été prise par le conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes.

Le coût du projet détaillé n'ayant pas été indiqué lors de cette délibération, il convient de le mentionner.

Le coût de la construction de la MAM /bibliothèque est estimé à 494 610.00 € H.T. pour la partie MAM et 257 455.01 € H.T. pour la partie bibliothèque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transmettre à la CAC, à l'état, au département, à la CAF cette nouvelle délibération qui accompagne la demande de subvention pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond de concours de la CAC, de la DETR, du FIR et à la CAF et de signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation pour le commencement des travaux auprès de la CAC, de la DETR, de la CAF, et du FIR.

DEVIS :

DCM 2026-15 : DEVIS EPARAGE

Monsieur SEPULCHRE De Condé propose un devis de 2L Paysage à Valognes pour fauchage et éparage des routes communales pour l'année 2026.

Le devis s'établit à 6 632.50 € H.T soit 7 959.00 € T.T.C.

Monsieur SEPULCHRE De Condé souligne que ce montant est identique à celui de l'année 2025.

En 2025, les travaux avaient été correctement effectués mais le délai avait été long. M. SEPULCHRE De Condé va demander que cette année les travaux soient effectués pour le 20 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE son accord pour les travaux d'éparage et de fauchage des routes communales

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise 2L Paysage à Valognes

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe que lors du dernier conseil un devis pour le remplacement des filets du stade avait été validé par le conseil. Après discussion avec l'entreprise, cette dernière a effectué une remise. Le devis s'élève donc à 8 544.80 € H.T soit 10 253.76 € T.T.C Le précédent devis était de 9 315.60 € H.T. soit 11 178.52 € T.T.C

Monsieur Le Maire tient à remercier les adjoints et conseillers municipaux pour ce mandat qui fut très agréable.

Monsieur Le Maire remercie Mme Sophie LETERRIER pour la qualité des bulletins municipaux établis chaque trimestre.

Monsieur Le Maire remercie M. Franck-Edouard LIGNY pour sa rédaction sur le compte Facebook.

Monsieur Le Maire remercie Mme Nathalie MERMET-BIJON pour avoir été de nombreuses fois la secrétaire de séance et pour son implication en tant que bénévole à la bibliothèque.

Monsieur Le Maire remercie M. Serge Clot pour l'aide apportée à Christophe, agent communal, lors de divers travaux sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : samedi 21 mars 2026 à 9h30

ELECTION DU 15 MARS 2026

Le 1^{er} tour des élections municipales s'est déroulé à la mairie le dimanche 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00.

Une seule liste composée de 15 membres (8 femmes et 7 hommes) avec pour tête de liste M. SEPULCHRE DE CONDE s'est déclarée candidate.

347 personnes sont venues voter pour 689 inscrits sur la liste électorale.

Résultats : 307 votes pour la liste candidate.

Le nouveau conseil se réunira le samedi 21 mars à 9h30.

ELECTION DU 21 MARS 2026

ETAIENT PRESENTS

M. SEPULCHRE DE CONDE Laurent, Maire.

Mme FRANÇOIS Gaëlle, M. JAOUEN Gaëtan, Mme SIMON Béangère, adjoints ;

Mmes ROTROU Delphine, JEANNE Patricia, AMIOT Morgane, GUERIN Maryline, MM GUERIN Stéphane, BELLOC Damien, MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme, LEGOUPIL Bertrand, Conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES

M. LIGNY Franck-Edouard donne pouvoir à M. Stéphane GUERIN.

Mme MARIE Céline donne pouvoir à M. JAOUEN Gaëtan.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. JAOUEN Gaëtan

Approbation du procès-verbal du 2 mars 2026 : approuvé à l'unanimité

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHEL, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Gaëtan JAOUEN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur Jean-Marie MOUCHEL, tient à remercier les conseillers du mandat qui vient de s'achever pour leur investissement et engagement. Monsieur Jean-Marie MOUCHEL souligne que l'équipe du mandat précédent était une équipe compétente et motivée.

Monsieur Jean-Marie MOUCHEL rappelle à l'équipe nouvellement installée que la commune est un lieu de proximité pour les administrés, qu'il faut attentivement écouter les habitants et rester à leur proximité.

DCM 2026-16 : ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

M. Laurent SEPULCHRE De Condé, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes Delphine ROTROU et Morgane AMIOT.

Monsieur Laurent SEPULCHRE De Condé demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Laurent SEPULCHRE De Condé propose sa candidature.

M. Laurent SEPULCHRE De Condé invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

M. Laurent SEPULCHRE De Condé proclame les résultats :

Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 0

d- Nombre de suffrages exprimés : 15

e- Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages en chiffres	Nombre de suffrages en toutes lettres
SEPULCHRE De Condé	15	Quinze

M. SEPULCHRE De Condé Laurent a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DCM 2026-17 : CREATION POSTE D'AJOINTS

Le Maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire. Il a rappelé que la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100	7	2
De 100 à 499	11	3
De 500 à 1499	15	4

Monsieur Laurent Sepulchre De Condé préconise un nombre de 3 adjoints au maire de la commune.

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.

DCM 2026-18 : ELECTION DES ADJOINTS

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée :

1- Gaëlle FRANÇOIS

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné par le conseil municipal pour l'élection du maire.

Résultats du premier tour de scrutin

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 0

d- Nombre de suffrages exprimés : 15

e- Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages en chiffres	Nombre de suffrages en toutes lettres
Gaëlle FRANÇOIS	15	Quinze

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Gaëlle FRANÇOIS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1ère Adjointe : Gaëlle FRANÇOIS

2ème adjoint : Gaëtan JAOUEN

3ème adjointe : Bérangère SIMON

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire lit cette charte à l'assemblée :

1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions territoriales (CGCT).

L'assemblée, à l'unanimité, adopte cette charte.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire remercie son équipe d'avoir accepté de le suivre dans ce nouveau mandat municipal. Monsieur Le Maire rappelle son engagement d'agir uniquement pour servir les autres et souligne l'importance d'être à l'écoute des habitants sans toutefois tout accepter afin de toujours œuvrer dans l'intérêt commun.

Monsieur le Maire s'inspire du livre du Petit Prince De Saint-Exupéry pour souligner ces points : « il faut exiger de chacun ce que chacun peut donner »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h30.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : lundi 30 mars à 18h30.

VIE DE LA COMMUNE

➤ **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**



Le premier trimestre a été riche en événements pour l'APE de l'école André Bouyer de Saint-Joseph.

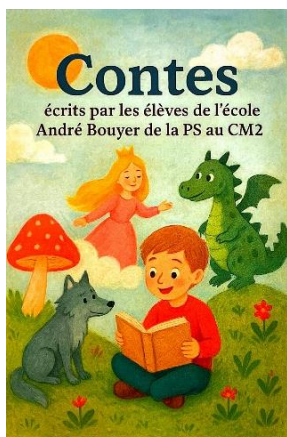
Tout d'abord avec la distribution des galettes à la suite de la vente de cases par les enfants durant les vacances de Noël. La distribution a eu lieu le vendredi 16 janvier et a remporté un franc succès !

Ensuite, l'APE a organisé une vente de plateaux raclette confectionné par « Au bonheur des petites souris » à Valognes. Les parents pouvaient commander des plateaux de charcuterie et de fromages que nous avons distribué le vendredi 13 février, jour des vacances scolaires.

Enfin, le samedi 14 mars, l'APE a organisé son fameux carnaval. Déguisements, procès de Mr Carnaval et goûter ont ponctué cette belle après-midi sous le soleil.

En parallèle, l'APE a édité en début d'année un livre regroupant les contes imaginés par les enfants durant l'année scolaire précédente. Ce livre regroupant les histoires et illustrations des enfants de la petite section au CM2, a été vendu 12,50€ l'unité et est proposé à la vente des habitants de la commune, sous réserve de réservations suffisantes (se rapprocher de la mairie pour réserver un exemplaire).

L'APE a offert un exemplaire du livre à chaque classe et à la bibliothèque de la commune.



PROCHAINS EVENEMENTS



La **fête de l'école** qui se tiendra le :

SAMEDI 27 JUIN



➤ ASSOCIATION GYM SAINT-JOSEPH

Nous avons comme chaque année organisé un petit goûter de début d'année après le sport bien évidemment !

La saison se poursuit tous les mardis (gym) et jeudis (pilates).

Il est toujours temps de venir nous rejoindre :

Contacter Valérie au 06 07 77 65 58 ou sur facebook @associationgymstjo



➤ CHŒUR DES VILLAGES



Janvier

Les répétitions de notre futur concert reprennent le 5 janvier. Nous en profitons pour tirer les Rois en fin de séance.

Le 14, nous proposons aux choristes et membres amis une représentation de la Traviata de Verdi au CGR qui nous accorde un tarif réduit chaque année, transmise en direct du Royal Opera de Londres. Un spectacle brillant et plein d'émotion.

Le 17, nous accompagnons une famille en deuil dans l'église de Morville. Touchée par nos chants, elle nous remercie chaleureusement.

Les 19 et 20, le Théâtre de Cherbourg présente un Salon de Musique préparatoire au concert Franz Liszt du lendemain. Hélas, il n'y a pas de place pour tout le monde... L'excellent pianiste Gabriel Durliat est un pédagogue très intéressant et son concert éblouissant.

Le 26, nous fêtons Martine qui passe une dizaine.

Février

Le 2 février, nous commençons les répétitions pour Cerisy-la-Forêt. En effet, les organisateurs du festival nous ont invités de nouveau à animer la Messe médiévale du 12 Juillet. Nous retrouvons avec plaisir la beauté du chant grégorien une fois par mois.

Le 28 février, nous sommes 56 choristes et membres amis à assister à la Comédie musicale Les Misérables au Zénith de Nantes. Elle a obtenu le Molière de la meilleure comédie musicale en 2025. Ce déplacement a demandé beaucoup de préparation mais il s'est très bien passé, dans une atmosphère d'autant plus joyeuse et détendue qu'elle était ensoleillée !

Mars

Le 2 mars, nous invitons un chanteur de Grégorien à venir nous écouter. Il nous donne quelques conseils mais n'émet pas de critiques négatives, ce qui nous rassure et nous encourage.

Le 9 mars, le CGR projette « Woolf Works », ballet du Royal Ballet de Londres sur la vie de Virginia Woolf. Très beau moment.

A venir

26 juin à 20h30 : Concert organisé à l'église au profit de la rénovation de la chapelle.

➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES

Janvier

Le jour du club était le jour de l'assemblée générale. Notre président Alain nous a fait part de son intention d'arrêter, ce que l'assemblée a bien compris après toutes ces années de travail accompli et il a été félicité et applaudi par tous. Après réunion du bureau, Sylvie Tiphaigne a proposé sa candidature, celle-ci a été acceptée à l'unanimité et est maintenant la nouvelle présidente.

Février

Le 17, Bœuf mode avec 76 participants. Tout a été préparé et servi par les membres du bureau. Tout le monde s'est régalé, avec en plus une ambiance extraordinaire grâce notamment au talent de nos deux musiciens Yves et Bébert.

Mars

Le club s'est réuni également le 17 et les randonneurs ont bien profité de cette belle journée ensoleillée. Pour finir mars en beauté, le 22 a eu lieu le loto avec 110 participants. De beaux lots ont été gagnés dont un bon de 200€ et un bon de 150€. Tous les joueurs ont passé un bel après-midi.

De plus, tous les anniversaires ont été fêtés chaque mois comme habituellement.



➤ **COMITE DES FÊTES**



A venir

Le comité des fêtes organise un apéro concert le **samedi 19 septembre 2026** à la salle des fêtes :

Concert avec le groupe cherbourgeois : **Blue Bees**

Début du concert : **19h30**

Buvette et restauration sur place

Événement gratuit et ouvert à tous

Venez nombreux...



➤ **L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE SAINT JOSEPH**

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Joseph, créée fin 2022, a tenu son assemblée générale le 28 mars 2026 en présence de Monsieur le Maire Laurent Sepulchre.

A l'issue de cette assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence d'Adeline Sepulchre ; ne se représentant pas à cette fonction, Philippe Hamel, nouvellement entré au conseil d'administration, a été élu président, et ont été réélus : Luc Bruneau de la Salle – vice-président, Jean Quétier - trésorier et Christophe Launey - secrétaire.

L'activité 2025 de l'Association a été surtout concentrée sur la chapelle : étude détaillée par un cabinet d'Architecture du Patrimoine, état des lieux architectural et environnemental, amélioration des abords. En juin, l'Association avec la commune présentera un dossier de candidature pour le trophée du Patrimoine Normand auprès de la Fondation du Patrimoine.

Si la chapelle est un des ouvrages majeurs du patrimoine de Saint-Joseph, l'Association a aussi pour but d'inventorier et faire connaître les sites, constructions et traditions de la commune tels que : Les pressoirs, les fours, les oratoires et calvaires, la tradition du cidre, les arbres remarquables.

Amoureux de votre commune, ou curieux d'en découvrir les richesses, rejoignez l'association... Collectez et transmettez-nous vos photos et documents, anciens ou plus récents, et aidez-nous à les faire partager par l'ensemble des habitants. Vous pouvez les déposer à la mairie ou nous les faire parvenir par mail : patrimoinedesaintjoseph@gmail.com

D'avance merci.

➤ BIBLIOTHEQUE

LIRE A COEUR

Petits bavardages autour d'un café

C'est le 13 mars, à la bibliothèque, que les lecteurs ont pu se retrouver autour d'un café et quelques gourmandises à déguster. Un moment pour échanger sur ses lectures, se retrouver avec plaisir dans une ambiance très conviviale !

Les dernières acquisitions de la bibliothèque :

Romans pour adultes :

- *La locataire* de Freida Mcfadden
- *Le prieur de Bethléem* de Yasmina Khadra
- *Les coeurs sont faits pour être brisés* de Tatiana de Rosnay
- *La femme de chambre du Normandie* de Karine Lebert
- *Sécher tes larmes* de Meï Lepage
- *La cousine de Bordeaux* de Jean-Paul Malaval
- *Muriel* de Joël Raguénès
- *Celles qui ne dorment pas* de Dolores Rodondo
- *J'écirai votre histoire* de Claire Léost
- *L'émerveillement* de Aurèlie Valognes
- *Les amants du gaillard d'avant* de Martine-Marie Muller
- *Sans âme ni conscience* de Mickaël Connelly
- *Les morts ne chantent pas* de Jussi Adler-Olsen
- *Le crime du paradis* de Guillaume Musso
- *Tu m'avais promis* de Maud Ankaoua
- *Fauves* de Mélissa Da Costa
- *Les belles promesses* de Christophe Lemaitre
- *Nous avons connus Solange* de Marie Vareille
- *Manoir des rêves perdus (Tomes 1 et 2)* de Marie-Bernadette Dupuis
- *Lou y es-tu* de Florence Lizé



VACANCES D'ETE

À noter :

Horaires d'été pour la bibliothèque du 5 juillet au 30 août 2026 : Les bénévoles de votre bibliothèque vous accueilleront uniquement de 16 h à 18 h les vendredis 10 et 24 juillet et les vendredis 7 et 21 août. Réouverture aux horaires habituels le lundi 31 août.

Merci de votre compréhension !

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH

Tél. 02 33 95 07 34

Mail : biblio-st-joseph@orange.fr

Portail en ligne :

www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr

Carte d'adhérent unique

Elle est valable dans les 8 bibliothèques du réseau

Abonnement annuel :

Adulte : 8€

- de 18 ans : gratuit

Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux : 4€

➤ ASSOCIATION DE LA CANTINE

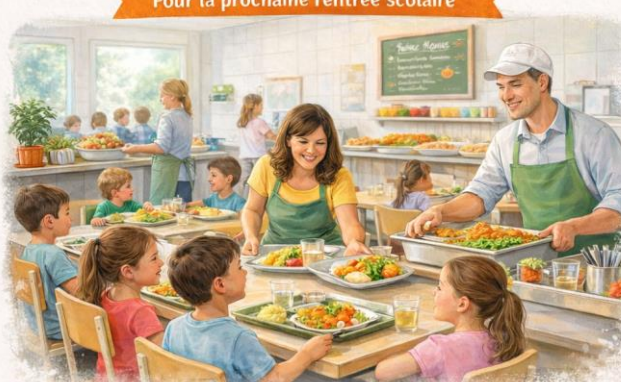
Deux repas à thèmes ont eu lieu en ce **début d'année** à la cantine scolaire de l'école de Saint Joseph. Les enfants ont fait le tour du globe avec un repas sur le thème du nouvel an chinois ainsi qu'un repas normand sur le thème de la pomme. Les membres de l'association de la cantine ont eu à cœur d'élaborer un repas local en sollicitant : la cidrerie de la Brique pour le jus de pomme, la boulangerie Leblond pour les tartes normandes, la boucherie Leblond pour la viande ainsi que la biscuiterie Maison à Renet pour les chocolats offerts aux enfants !

Ces repas à thèmes avant chaque vacance scolaire sont un réel plaisir à la fois pour les enfants comme les membres de l'association de l'association !

Prochain rendez-vous en juillet pour le désormais incontournable pique-nique avant les grandes vacances d'été !

Bon courage aux enfants, au personnel enseignant ainsi qu'au personnel de la cantine pour cette dernière ligne droite !

Pour la rentrée prochaine, nous sommes toujours à la recherche d'un bénévole au sein du bureau ! N'hésitez pas à vous rapprocher de la présidente Virginie Hallé pour plus d'informations !



L'association de la cantine
cherche un parent bénévole

Pour la prochaine rentrée scolaire

Devenez
Trésorier-e adjoint-e

- ✓ Facturation de la cantine,
- ✓ Suivi des paiements & relances,
- ✓ Participation à la vie de l'association

Passation accompagnée avant la rentrée
On vous guidera pas à pas ! ✓

Envie de nous rejoindre ?

- ♥ Donner un coup de main pour l'école,
- ♥ Rencontrer les familles,
- ♥ Partager une belle expérience bénévole

Parlez-en à la présidente ou contactez-nous !

♥ Merci pour votre aide pour nos petits gourmands ! ♥



JEUX

Solutions des jeux du
précédent bulletin



Réponse à
l'énigme

« La Racine »

7	4	5	8	2	9	1	6	3
2	6	1	3	7	4	5	9	8
8	3	9	5	6	1	4	7	2
1	8	7	6	4	3	2	5	9
9	5	4	7	8	2	6	3	1
3	2	6	9	1	5	7	8	4
6	9	2	1	3	7	8	4	5
5	1	8	4	9	6	3	2	7
4	7	3	2	5	8	9	1	6

E	G	O	A	T	U	G							
O	N	I	R	O	M	A	N	C	I	E	N	N	E
T	R	A	N	S	P	I	R	A	T	I	O	N	
D	R	A	P	K	I	M	O	N	O	N	E		
A	P	A	S	O	C	N	A	N	A				
S	C	I	E	N	E	S	O	T	S	E	L		
T	R	I	N	F	I	D	E	L	E	O			
T	E	R	C	E	T	T	I	T	I	C	G		
E	O	A	X	E	L	B	A	L	I				
T	R	E	M	A	T	E	E	D	I	L	E	S	
E	L	B	E	R	A	S	D	I	T				
I	T	A	R	G	U	S	M	O	E	R	E		
R	A	T	E	S	A	R	A	N	A				
L	I	S	S	E	S	D	E	C	A	M	A		
B	I	S	I	L	G	G	A	E	L				
D	U	E	L	S	A	I	L	L	A	N	T	E	
E	E	P	E	I	R	E	M	O	T	S			
G	R	E	V	I	S	T	E	P	I	R	E	E	

~ ENIGME ~

« J'ai des villes mais pas de maisons.
J'ai des montagnes mais pas d'arbres.
J'ai de l'eau mais pas de poissons. »

QUI SUIS-JE ?

5	4			2		8		6
	1	9			7			3
			3			2	1	
9			4		5		2	
		1				6		4
6		4		3	2		8	
	6					1	9	
4		2			9			5
	9			7		4		2

Adjectifs du printemps

G	W	É	V	L	M	K	T	A	R	D	I	F	E
M	L	H	C	C	T	S	M	X	D	E	Q	B	R
N	U	U	M	L	Y	D	O	U	X	N	M	V	Y
A	M	M	D	M	A	D	L	C	F	S	L	E	R
I	I	I	É	E	B	T	Y	M	N	O	K	R	F
S	N	D	P	R	B	W	A	B	O	L	H	D	L
S	E	E	H	V	U	M	P	N	I	E	A	O	E
A	U	R	É	E	Q	O	F	B	T	I	G	Y	U
N	X	D	M	I	Z	P	E	A	L	L	R	A	R
T	X	I	È	L	P	L	U	V	R	L	É	N	I
W	O	X	R	L	Q	N	I	H	S	É	A	T	P
Q	N	O	E	E	X	C	L	D	J	W	B	E	T
Y	S	Y	S	U	C	J	L	C	L	E	L	S	X
J	I	C	E	X	W	G	U	Q	D	J	E	I	V

Les mots peuvent être cachés horizontalement, verticalement ou en diagonale.

agréable doux
 ensoleillé feuillu
 fleuri humide
 lumineux merveilleux
 naissant tardif
 verdoyant éclatant
 éphémère

MONNAIE MEXICAINE MONNAIE ESPAGNOLE		CLOISON LIMITE		MÉCRÉANT SOUS LE PIED		SOMMET		CONVE- NABLE MONNAIE ROUMAINE		COUTUMES MONNAIE DU CAP-VERT	
						PLANTE PURGATIVE					
AGENDAS MONNAIE RUSSE											VOLUMES DE BOIS
						OTTOMANS JOUÉ À MILAN					
VILLE D'ITALIE	HUMOUR MORDANT ÉTAT AMÉRICAIN							OBTINT AVERSE			
						CACHÉE		ORGANISA- TION INTER- NATIONALE			
DÉCHIRÉE		SOURCE DE CARBURANT		VOIX PUISSANTE MONNAIE DU BRÉSIL							
								PARTICULE PROVINCE IRLANDAISE		LE DERRIÈRE	
INTERJEC- TION MONNAIE AMÉRICAIN			NON BLANCHIE OEUF DE POUX					CARTE À JOUER OBSTACLE			
						ROYAUME D'ESPAGNE GRUGÉ				MONNAIE AU MAGHREB	
MONNAIE CHINOISE	TRÈS DÉVOUÉES ASSEMBLER							LE MIDI ÉTAT AMÉRICAIN			
				COSTUME DE SCÈNE ORIENT					NOTE GRANDE ÉCOLE		
PLUTÔT RICHES	SUPPORT DE BALLE CONNU					TEMPS CHAUD BÉRYLLIUM				LONGUEUR CHINOISE	
					REMUER						
MALPOLI							DÉTESTER				

INFORMATIONS

➤ OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- LUNDI de 13h30 à 16h30
- MERCREDI de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00
- VENDREDI de 13h30 à 16h30

Une permanence téléphonique est également assurée :

Le lundi matin
Le mardi toute la journée
Le jeudi toute la journée
Le vendredi matin



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Trois outils de communications sont à votre disposition pour vous tenir au courant des dernières actualités, des informations concernant directement la commune et celles utiles à tous.



Site internet : saint-joseph-encotentin.fr



Facebook



Instagram

VOTRE AVIS COMPTE !

Dans une démarche écologie et afin de répondre aux nouveaux moyens de communication, la manière de recevoir votre bulletin évolue et votre choix sera respecté.

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

☐ Je souhaite recevoir le bulletin numérisé par mail (Format PDF).

☐ Je souhaite continuer à recevoir le bulletin papier.

Questionnaire à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail.
gjaouen.stjoseph@outlook.fr